

Convention d'actionnaires

Programme de la formation

Date

Vendredi 18 Janvier 2019
9h00 - 17h30

Lieu

Kellerhals Carrard
1, place St-François
1003 Lausanne

Intervenants

Jean-Luc Chenux, Kellerhals Carrard
Frédéric Rochat, Kellerhals Carrard
Alexandre Gachet, Kellerhals Carrard

Public visé

Le cours s'adresse aux actionnaires de sociétés anonymes non-cotées souhaitant régler contractuellement leurs rapports, à leurs conseillers financiers ou juridiques ainsi qu'aux différents acteurs dans le domaine du private equity : entrepreneurs, investisseurs, fiduciaires, family offices, legal counsels, directions de fonds de placement. Il s'agit d'un cours d'introduction, illustré d'exemples pratiques.

Pré-Requis

Aucun pré-requis nécessaire.

Programme

Convention d'actionnaires

Objectifs

- Comprendre l'importance et les enjeux des conventions d'actionnaires dans les sociétés anonymes non-cotées.
- Être en mesure d'identifier les éléments essentiels qui doivent être contenus dans les conventions d'actionnaires.
- Comprendre les mécanismes juridiques usuellement prévus dans les conventions d'actionnaires.

Description

Une convention d'actionnaires s'inscrit dans le temps, dans la durée d'une entreprise, donc dans un horizon temporel de plusieurs années.

Toutefois qui sont les actionnaires? Employés, donneurs de capital, management? Quels sont les règles à respecter pour une convention d'actionnaires? Doit-elle être précise, ou plutôt d'ordre général? Comment gérer les conflits d'intérêt? Comment gérer les processus de décision. De nombreux arguments doivent être retenus pour garantir le bon fonctionnement de la société.

L'objectif de ce cours est d'analyser de manière approfondie une convention d'actionnaire, les points à respecter, les dangers potentiels d'une argumentation trop précise ou trop vague.

Programme détaillé

- Introduction/aspects généraux
- Aspects Légaux
 - Qualification juridique de la convention
 - Relation avec d'autres documents (statuts, règlement d'organisation)
 - Autres aspects légaux (par exemple le droit des successions)
- Dispositions concernant la gouvernance
- Dispositions concernant le transfert d'actions
- Dispositions concernant les droits financiers
- Dispositions concernant la durée, la résiliation et le sort de la société
- Aspects de procédure, for/arbitrage